



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

du 20 avril 2018 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du treize avril deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt avril deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : ALBAN Marie-Françoise à Pierre GARCIA, CAZANAVE Véronique à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

**Absents** : ALBAN Marie-Françoise, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Secrétaire de séance** : ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 27.03.2018 : **adopté à l'unanimité**.

## II- AFFAIRES FINANCIÈRES

### 1. Taux des taxes locales 2018

Madame le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose au Conseil Municipal de fixer le taux des trois taxes, elle rappelle ceux de 2017 et précise qu'ils sont inchangés depuis 2006 :

- Taxe d'habitation : 14,54 %
- Taxe foncière bâti : 23,99 %
- Taxe foncière non bâti : 104,49 %

**Voté à l'unanimité.**

### 2. Vote du budget primitif 2018

Madame le Maire demande à Monsieur Pierre GARCIA, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, de présenter le Budget Communal 2018, tel que travaillé en amont en commission des finances.

**Voté à l'unanimité.**

### 3. Subvention aux associations

Après avis de la commission des finances, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2018.

**Certaines subventions n'ont pu être votées, faute de quorum, les autres ont été validées à l'unanimité. Deux ont été approuvées à la majorité :**

- **Fil en Trope (1 contre : PEISER Jean-Luc)**
- **École Saint Maurice (1 contre : ALBAN Marie-Françoise et 1 abstention : LE MINEZ Monique)**

### 4. Convention de forfait communal pour les classes sous contrat avec l'État (OGEC : Organisme de Gestion de l'École Saint Maurice) – versement acompte 2018

Madame le Maire explique que la commune doit participer aux charges de fonctionnement de l'école Saint Maurice, école privée sous contrat d'association avec l'État.

Afin de définir les conditions de financement, une convention doit être signée avec l'OGEC (Organisme de Gestion de l'École Saint Maurice) et le chef d'établissement de l'école Saint Maurice.

Elle propose de verser un acompte de 13 000 € sur la subvention de l'année 2018. Le solde sera versé en fin d'année, après calcul du montant des charges de fonctionnement qui définira le coût moyen par élève, constaté dans les écoles publiques de la commune.

**Voté à la majorité (1 contre : ALBAN Marie-Françoise et 1 abstention : LE MINEZ Monique)**

### **5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Certaines recettes sur les exercices précédents n'ont toujours pas été recouvrées, malgré toutes les recherches et poursuites engagés par le Trésor Public. Ce dernier demande, en conséquence, au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres pour un montant total de **4 845.16 €**.

Les crédits budgétaires relatifs à cette procédure sont à inscrire au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et plus particulièrement à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

*Voté à l'unanimité.*

### **6. Demande de subvention auprès de l'État, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège pour les travaux de la façade ouest de la Mairie**

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État (DRAC) pour les travaux de rénovation de la façade ouest de la Mairie selon le plan ci-après :

	HT €	TTC €
<b>Rénovation façade ouest de la Mairie</b>	<b>60 000</b>	<b>72 000</b>
<b>DRAC 20 %</b>	<b>12 000</b>	
<b>Conseil régional 20 %</b>	<b>12 000</b>	
<b>Conseil départemental 20 %</b>	<b>12 000</b>	
<b>Total subventions sollicitées</b>	<b>36 000</b>	<b>-36 000</b>
<b>Solde à la charge de la commune</b>		<b>36 000</b>

*Voté à l'unanimité.*

### **7. Demande de subvention pour les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice auprès de la DRAC, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, chaque année, des travaux de strict entretien et de dévégétalisation sont nécessaires pour préserver l'édifice de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice. Elle propose de solliciter l'aide de l'État (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessous :

	HT €	TTC €
<b>Travaux d'entretien et de dévégétalisation (2 passages)</b>	<b>5 400.00</b>	<b>6 480.00</b>
<b>DRAC 40 %</b>	<b>2 160.00</b>	
<b>Conseil départemental 20 %</b>	<b>1 080.00</b>	
<b>Conseil régional 20 %</b>	<b>1 080.00</b>	
<b>Total subventions sollicitées</b>	<b>4 320.00</b>	<b>- 4 320.00</b>
<b>Solde à la charge de la commune</b>		<b>2 160.00</b>

*Voté à l'unanimité.*

### **8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour le matériel du restaurant scolaire**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certains matériels du restaurant scolaire doivent être renouvelés. Elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-après :

	HT €	TTC €
<b>Matériel (tables, chariot, etc.)</b>	<b>2 140.81</b>	<b>2 568.97</b>
<b>Conseil départemental 25 %</b>	<b>535.20</b>	<b>- 535.20</b>
<b>Solde à la charge de la commune</b>		<b>2 033.77</b>

*Voté à l'unanimité.*

## **9. Régie cinéma : décharge de responsabilité et remise gracieuse**

Vu le courrier de demande de remise gracieuse et décharge de responsabilité du régisseur titulaire du cinéma datant du 6 avril 2018, suite au vol avec effraction constaté le même jour, le Directeur des Finances Publiques de l'Ariège a dégagé la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire, le cas de force majeure étant prouvé.

Le déficit de 102 € doit être imputé dans la comptabilité de la collectivité et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma.

***Voté à l'unanimité.***

## **10. Convention d'optimisation des charges et des ressources avec Ecofinance collectivités**

Les charges de personnel, principale ligne de charges de la collectivité (entre autre les comptes 64) et les ressources nettes issues de la gestion du patrimoine public représentent des lignes d'actions importantes.

Dans un souci constant d'amélioration de sa gestion, Madame le Maire propose de confier à ECOFINANCE une mission d'analyse et de mise en œuvre des leviers d'optimisations possibles, dénommée « mission SAPHIR ». Une convention devra être signée.

La coordination, l'animation et la réalisation de l'étude seront assurées sous la conduite d'un intervenant spécialisé ayant une connaissance approfondie des collectivités locales.

La Collectivité désignera un interlocuteur qui aura notamment la responsabilité de la collecte de l'ensemble des pièces utiles à la réalisation du diagnostic et transmettra à Ecofinance l'intégralité des documents et renseignements nécessaires à sa mission.

Le rapport fera un état des lieux pour chacun des postes étudiés et proposera éventuellement des pistes d'économie, de remboursement ou de nouvelles ressources.

***Voté à l'unanimité.***

## **II – INFORMATIONS DIVERSES**

### **Madame le Maire**

- Inauguration de l'aire de jeu et de la borne de recharge électrique le **mardi 24 avril à 18h30**.
- Chants corses à la cathédrale Saint Maurice le **samedi 28 avril**.
- Prochain conseil : le **mardi 29 mai à 20h30**.
- Le célèbre guide Michelin a attribué 2 étoiles (mérite le détour) à la place maréchal Leclerc.

### **Claudine SARRAIL**

- Résultats sportifs : Finale rugby le **dimanche 22 avril** à 15h à Carbonne contre Montréjeau. Fête au stade le dimanche après match pour fêter leur parcours jusqu'en demi-finale.

### **Fabien CATALA**

- Concours de maisons fleuries : bulletin d'inscription à déposer avant le 26 mai à l'OT de Lavelanet ou celui de Mirepoix, pour remise d'un bon d'achat de 10 €.
- Assises du tourisme des Pyrénées Cathares, à la Maison du Lac de Montbel le **jeudi 31 mai**.
- Projet de valorisation de la randonnée en Pyrénées Cathares piloté par les deux communautés de communes (Pays de Mirepoix/Pays d'Olmes).
- Courant juin : présentation de la nouvelle association tourisme à tous les maires des intercommunalités Pays de Mirepoix et Pays d'Olmes.

Séance levée à 23 h

Le secrétaire de séance, Pierre ROUGÉ